



# ÉTUDE SURVEILLÉE

## Période d'OCTOBRE 2018

Exclusivement à la régie restauration – Mairie de la Bassée

Monsieur - Madame .....

Adresse complète .....

N° de téléphone fixe ou portable .....

Nom et Prénom de l'enfant : .....

Ecole : ..... Classe : .....

L'enfant est-il autorisé à repartir seul après l'étude : .....

**TARIFS**

**2 euros**  
**par séance d'une heure**  
**Chèque à l'ordre de la**  
**Régie Recettes Cantine LA**  
**BASSEE**

### Etude Surveillée

Lundi	1		Lundi	8		Lundi	15	
Jeudi	4		Jeudi	11		Jeudi	18	

**L'étude surveillée est ouverte les lundis et jeudis de 16h à 17h pour les élèves du CP au CM<sub>2</sub> pour l'école Jules Verne (attention places limitées)**

Ce document ne vous sera pas envoyé systématiquement tous les mois, vous devez vous le procurer en **mairie**. Il est impératif de retourner cette fiche à la Régie Restauration.

Sans paiement et réservation préalable, votre enfant ne sera pas admis à l'étude surveillée.

### **IMPORTANT :**

Pour les situations particulières (maladies , hospitalisation, ...) veuillez prévenir la mairie au 03.20.29.90.26

**En cas d'absence d'un enfant, un avoir sera accordé sur présentation impératif d'un certificat médical en mairie**

**La régie restauration (en mairie de La Bassée – place du Général de Gaulle) sera ouverte aux horaires suivants pour les paiements en espèces :**

**Mardi de 8h30 à 12h30 – Mercredi de 13h30 à 17h – Jeudi de 8h30 à 12h30**

Possibilité d'envoyer le paiement par chèque en mairie ou de le déposer dans l'urne correspondante.

**IMPORTANT** : l'étude surveillée est à régler d'avance à la Régie aux horaires indiqués ci-dessus

(pour une première inscription, se munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile).

Signature des parents